NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Le Crime d'Ascq

L'assassin est arrêté à son domicile. — Ramené à Lille mardi matin, il est reconduit dans l'après-midi à Ascq, où a lieu la reconstitution du drame. — Vanheulle passe des aveux.

Henri Vanheulle, ce gamin de 17 ans, qui, lâchement, dimanche matin, à la distillerie Beernaert, à Ascq, assassina M. Defrance, un malheureux vieillard de 72 ans, est arrêté.

Il a été appréhendé lundi soir, vers dix heures et demie, à Chéreng, au moment où, harassé de fatigue, il allait passer sous la haie clôturant le jardin de ses parents et gagner sa chambre pour se reposer. Ce sont les inspecteurs Bouche, Charpentier et Lefebvre, qui, postés depuis 6 heures du soir aux alentours de la maison de M. Vanheulle père, l'arrêtèrent.

L'assassin n'opposa aucune résistance. Il est même probable qu'il ne songea pas à se rebeller et y aurait-il pensé qu'on l'aurait rapidement maîtrisé.

Vanheulle n'est pas en effet l'homme solide et trapu qu'on se représentait. Il est assez grand pour son âge, mais il n'est pas très vigoureux et il n'aurait certes pas pu accomplir son forfait s'il n'avait eu affaire à un vieillard de l'âge de M. Defrance.

DE CHERENG A LANNOY

C'est sans aucune difficulté qu'il consentit à suivre les inspecteurs jusqu'à la gendarmerie de Lannoy. Il leur indiqua même le chemin et quand vint l'heure de l'interrogatoire, Vanheulle avoua sans hésitation qu'il était l'assassin de M. Defrance. Il fit cette déclaration sans témoigner le moindre regret, comme s'il n'avait pas conscience de son acte.

Ayant passé la nuit sous la surveillance de deux gendarmes, le jeune homme prit mardi matin, de bonne heure, le train pour Lille, où il arriva vers neuf heures du matin.

Et c'est, immédiatement, devant M. Delalé, juge d'instruction, qu'on le conduisit. Le magistrat n'eut aucune peine pour faire renouveler à Vanheulle les aveux qu'il avait précédemment passés.

Pour la première fois ses yeux se mouillèrent de larmes.

— Nous étions ivres, déclara-t-il, quand Defrance et moi prîmes notre travail. Notre besogne touchait à sa fin lorsqu'une discussion éclata entre nous. Comme il m'avait menacé de sa pelle, je pris la résolution de me venger.

Vers cinq heures et demie du matin, Defrance étant venu à proximité de moi pour mettre ses bottines, je m'emparai d'un racloir qui se trouvait à ma portée et je lui en assénai plusieurs coups sur la tête.

Combien de coups lui ai-je portés ? Je ne m'en souviens pas. Defrance étant tombé sur le pavé, je l'ai tiré par les pieds et je l'ai approché du bac qui reçoit les eaux des drêches. Avant de le jeter dans la citerne, je le fouillai pour enlever l'argent qui se trouvait dans ses poches, puis d'une brusque poussée, je le fis disparaître.

Rapidement, j'ai jeté des drêches sur les taches de sang qui recouvraient le sol et j'ai pris mes dispositions pour sortir ».

VANHEULLE SE REND AU BAL

Bien que le veilleur eût refusé de le laisser sortir avant l'heure réglementaire, Vanheulle n'insista pas pour s'en aller. Patiemment, l'âme tranquille, il attendit à côté du cadavre que la fermeture sonnât, puis, comme de coutume, il s'achemina par la route Nationale, vers l'habitation de son père.

La première pensée qui lui vint à l'esprit dès sa rentrée, fut de cacher dans son jardin une pièce de cinq francs. Il gagna alors son lit et vers midi, après avoir dormi profondément, il se levait pour se mettre à table avec ses parents.

Une heure plus tard, revêtu de ses plus beaux vêtements, il entamait un « Franc Bourleur » avec quelques camarades, une partie de fléchettes. Mais déjà, à ce moment, Vanheulle rêvait à d'autres amusements.

Le soir venu, a-t-il ajouté, je me rendis à la ducasse de Forest où j'ai fait quelques danses en compagnie de mon camarade Alexis Tarren, d'Ascq. J'allai ensuite à Baisieux où je pris le train pour Lille. Je me promenai dans la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons quand j'aperçus l'enseigne d'un bal. J'y entrai et je dansai à nouveau.

« De là, je me suis rendu au Bar Angèle, rue Lepelletier, où je me suis amusé avec quelques femmes ».

Son séjour n'y fut pas de longue durée. Ayant quitté cet établissement vers minuit, il fit en ville une promenade nocturne et vers sept heures du matin, grimpait dans un car Mongy, à destination de Roubaix. C'est de cette ville qu'il revenait quand son arrestation fut opérée.

VANHEULLE RETOURNE AU VILLAGE. — IL EST CONSPUÉ ET SALUÉ PAR LES CRIS DE « A MORT »

L'assassin ayant avoué, il ne restait plus à M. Delalé qu'à reconstituer le drame pour être complètement éclairé. C'est ce que fit le magistrat dans l'après-midi.

Cette opération, à laquelle assistaient MM. Compans, substitut ; Walter, commissaire divisionnaire de la brigade mobile ; Heriemont, greffier ; Dugard, défenseur de l'inculpé, a été assez mouvementée.

A MORT ! A MORT ! CRIE-T-ON A ASCQ

Vanheulle qui a pris à Lille en compagnie de deux inspecteurs le train de 1 h. 55 est à peine descendu sur les quais de la gare d'Ascq, qu'une foule nombreuse le conspue. A mort ! à mort crie-t-on de toutes parts.

L'inculpé ne paraît guère rassuré et craint d'être lynché. Rapidement on le fait monter dans un break qui l'emporte vers la distillerie Beernaert. Dans les rues du village l'animation est intense et c'est sous les huées de la population que le jeune homme traverse le village.

Les ménagères surtout se montrent agressives.

— Qu'on nous le donne, s'écrie une femme qui tient sur les bras son jeune enfant, et nous ferons son affaire.

Néanmoins la voiture arrive sans incident au théâtre du drame.

Vanheulle est amené à l'endroit même du crime et aussitôt l'interrogatoire commence.

— Defrance laçait ses bottines et avait le buste penché vers le sol lorsque vous avez frappé, lui demande M. Delalé.

— Oui Monsieur le juge, réplique sèchement Vanheulle, j'ai pris le grattoir et j'ai frappé alors qu'il me tournait le dos.

— Allons, continue le magistrat, montrez-nous comment vous avez fait ?

De bonne grâce le criminel indique comment il a procédé.

Le vieillard était tombé sur le ventre, ajoute le prévenu, je l'ai traîné par les pieds vers la fosse. J'ai soulevé le couvercle et je l'ai poussé dedans. Il n'a pas crié.

— Mais auparavant, interroge M. Delalé, vous l'avez dépouillé ?

— Oui, j'ai pris son argent qui se trouvait dans une petite bourse en étoffe que j'ai caché dans un billot.

Cette bourse qu'on recherchait en vain depuis deux jours est encore à la même place et Vanheulle lui-même se charge de la mettre au jour.

L'INCULPÉ A EU PEUR

— Et après le crime, dit encore M. Delalé, qu'avez-vous fait. Vous n'êtes pas revenu près du cadavre ?

— Non, je suis parti, car j'avais peur. Une frayeur m'a pris.

Jusque-là Vanheulle a répondu sans hésitation, mais dès que M. Delalé lui pose quelques questions en vue de savoir s'il y a eu préméditation, le prévenu se dérobe. Le magistrat a vite fait de vaincre ses hésitations et quelques instants plus tard le criminel avoue qu'il avait plus d'une heure avant l'exécution, prémédité son forfait. Il reconnaît aussi qu'il avait placé le racloir à sa portée en attendant que le vieillard vînt devant lui mettre ses chaussures.

L'HISTOIRE DES DISCUSSIONS

En ce qui concerne les discussions, ses explications sont également peu nettes. D'une voix tremblotante Vanheulle déclare que c'est l'infortuné Defrance qui lui a cherché querelle. Comme on lui démontre que ce dernier n'avait aucune raison de l'injurier, le jeune homme affirme que la victime ne voulait jamais faire son travail et avait bu ce jour-là plus que de coutume, de l'alcool de la distillerie.

Ces déclarations qui portent atteinte à la mémoire du défunt, soulèvent l'indignation de plusieurs ouvriers présents à la reconstitution.

— Ce n'est pas exact, déclare l'un d'eux. Il n'avait pas bu et il ne pouvait pas boire, car toutes les salles de production d'alcool étaient fermées. Quant à son travail il était terminé et il n'avait pas à demander à qui que ce soit de le remplacer.

— Est-ce vrai, demande à Vanheulle M. Delalé, tout ce que l'on vient de dire ?

Vanheulle ne répond pas.

— Vous feriez mieux de dire toute la vérité que de raconter des histoires, s'écrie le juge d'instruction.

Vanheulle maintient toujours qu'une discussion a précédé le crime, mais il ne peut en donner un motif vraiment sérieux. Et de tout ceci il résulte clairement que l'assassin a prémédité son acte et tué le malheureux vieillard dans l'unique but de lui dérober les 21 francs qu'il possédait.

VANHEULLE RETOURNE A LA MAISON PATERNELLE

A 3 heures, le Parquet accompagné de Vanheulle quitte la distillerie Beernaert pour se rendre à Chéreng au domicile des parents de l'inculpé.

La plupart des habitants du village sont là attendant la sortie de l'assassin. De nouveau on crie : A mort ! A mort ! Tuez-le ! Heureusement aucun incident ne se produit.

En quelques minutes on atteint la maison de M. Vanheulle père où le criminel doit montrer au juge l'endroit où il a caché une pièce de cinq francs provenant du butin.

Hâtivement Hector Vanheulle traverse la charcuterie de ses parents et directement se dirige vers un arbre situé au fond du jardin, et au pied duquel il a déposé une pièce de cinq francs.

Dans une pièce voisine les parents de Vanheulle font entendre des sanglots. Du dehors, dans la rue, des femmes et des jeunes gens crient encore : A mort ! A mort !

VANHEULLE RENTRE A LILLE

Vanheulle que ce retour au village avait profondément abattu est rentré à Lille par le train partant de Tressin à 4 h. 26. A la gare d'Ascq où il devait changer de train et où une foule nombreuse l'attendait, Vanheulle fut de nouveau conspué.

A la gare de Lille son passage soulève une vive curiosité. Comme il était entouré par plus de cinq cents personnes parmi lesquelles beaucoup paraissaient décidées à lui faire un mauvais parti, l'assassin fut conduit dans les bureaux de la brigade mobile en attendant qu'on allât chercher une voiture et que la police vînt disperser l'attroupement.

LES FUNERAILLES DE LA VICTIME

Les funérailles de M. Defrance auront lieu ce matin à huit heures.

LE CRIME DE WATTRELOS

M. Houeix, juge d'instruction, ayant appris au cours de son enquête que l'homme au journal, Henri François, avait dormi chez sa sœur à Wattrelos, la nuit du dimanche à lundi, a fait procéder chez elle à une perquisition. Au cours de cette opération judiciaire, on a retrouvé deux vestons de lustrine noire, dont l'un était arraché en lambeaux — on se souvient que l'homme au journal avait un veston de lustrine et des espadrilles. Ces chaussures n'ont pas été retrouvées et M. Houeix cherche à établir qu'un des deux vestons était porté par François dimanche matin.

M. Houeix recherche également une jeune fille à laquelle François aurait causé dimanche matin, vers onze heures ; le magistrat confrontera en outre l'inculpé avec Mme Wachenx.

Le feu dans une filature
A LA MADELEINE

Un violent incendie s'est déclaré hier, vers une heure de l'après-midi dans un des magasins de la filature « La Linière », rue de Marquette, à La Madeleine, dirigée par M. Guillemaud.

Ce magasin, situé en bordure de la rue, a environ vingt-cinq mètres de long sur huit de large et est séparé de l'habitation du directeur et des bureaux par un corridor d'une largeur de trois mètres.

Des ouvriers, voyant de la fumée sortir de l'unique porte du magasin, prévinrent aussitôt M. Guillemaud, qui organisa les premiers secours en utilisant les postes d'incendie de l'établissement.

Mais le magasin qui contenait de grandes quantités de lins et de déchets, offrant au foyer un élément facile, fut bientôt transformé en une véritable fournaise, dans laquelle il était impossible de pénétrer.

LES SECOURS

Au premier appel, les pompiers de La Madeleine accoururent avec tout leur matériel, sous la conduite du capitaine Pouchain. Les sauveteurs se contentèrent de localiser l'incendie. C'est grâce à leur moto-pompe, qu'ils utilisaient pour la première fois, que les bâtiments voisins purent être épargnés, et surtout le cabaret de M. Henri Willems, qui, adossé au magasin, courait un danger immédiat.

A trois heures, les pompiers étaient maîtres du feu. Ils n'eurent plus qu'à noyer les décombres, d'où s'échappaient, par intermittence d'immenses gerbes de flammes.

A six heures, tout danger était définitivement écarté, et les sauveteurs quittaient les lieux, en y laissant cependant une équipe de quelques hommes pour surveiller les décombres.

LES CAUSES ET DES DÉGATS

Les causes du sinistre ne sont pas encore établies. Certains prétendent qu'une étincelle, échappée de la forge voisine a enflammé une balle d'étoupe placée à l'entrée du magasin ; d'autres croient que l'incendie est dû à l'échauffement des matières.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont très importants.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Les corridas de toros à Roubaix ?...

On dit que le vélodrome de Barbieux va être sous peu transformé en torodrome pour une série de corridas de Muerte.

La première corrida doit avoir lieu le 21 juillet.

Rappelons que récemment une corrida était annoncée à Marcq-en-Barœul, et qu'elle ne put avoir lieu.

Conseil de Préfecture DU NORD

Une enquête est ordonnée sur les opérations électorales d'Hazebrouck

Ainsi que nous le laissions prévoir samedi dernier, le Conseil de Préfecture a, dans son audience d'hier, ordonné une enquête sur les opérations électorales du 5 mai dernier à Hazebrouck.

Des protestations formulées par MM. Théry-Delattre et consorts, il ressort, en effet :

1°) Qu'une pression a été exercée par des articles de presse en vue d'empêcher M. l'abbé Lemire, candidat de la liste d'Union Républicaine d'exercer son droit civique et de se présenter au corps électoral ;

2°) Que de nombreux faits de pression, d'intimidation et de corruption ont vicié le résultat du scrutin ;

Que de nombreux porteurs de bulletins et surveillants ou remplaçants ont été embrigadés ;

Que des largesses, consistant en bons de pains et des distributions d'argent ont été faites pendant la période électorale ;

Que des libations abondantes ont été faites avant l'élection.

3°) Que les bulletins de la liste élue étaient sur papier transparent et imprimés de telle sorte que toute addition manuscrite était impossible.

4°) Que MM. Auguste Canvoel, Gustave Langlent et Arthur Porier, privés de leurs droits politiques, ont cependant pris part au vote.

5°) Que des incorrections ont été constatées dans le dépouillement du scrutin dans le canton sud, et signalées par MM. Desagher et Courrèges.

En conséquence, à la demande de MM. Théry-Delattre et consorts et du Commissaire du gouvernement, il est ordonné une enquête.

Cette mesure d'instruction aura lieu le 9 juillet prochain, à trois heures de l'après-midi, en audience publique à la Préfecture de Lille.

Les parties en cause ont un délai de cinq jours à dater du prononcé du jugement, pour adresser au greffe la liste de leurs témoins, avec leurs qualités et domicile, ainsi que les points sur lesquels elles désirent qu'ils soient interrogés.

***

Le Conseil de Préfecture a rendu, en outre, les arrêtés suivants concernant des protestations d'élections dans certaines communes :

Villers-Guislain. — 1° La protestation de MM. Bontemy et consorts contre l'élection de M. Rémy Leroy est rejetée.

2° La protestation de M. Leveau est rejetée pour cause de déchéance.

Willies. — La protestation de M. Clovis Rousseau est rejetée.

Phalempin. — Les protestations de MM. Facomprez et Willemot contre l'élection de M. Desmazière, sont rejetées.

Malo-les-Bains. — 1° L'élection de M. Henri Grandet est annulée, celui-ci n'étant pas électeur dans la commune.

2° La protestation de M. Boulanger est rejetée.

Ostricourt. — Les protestations de MM. Dupuis, Liagrand et consorts contre l'élection de MM. Defretin et Dutailly sont rejetées.

Clary-Montigny. — 1° Le procès-verbal du premier tour de scrutin est complété comme suit. Sont proclamés membres du Conseil municipal : MM. Tamboise-Lefèvre, 218 voix et Nicolas Gave, 148 voix.

2° Les élections de MM. Lesage-Tamboise et François Vis sont annulées.

Mœuvres. — Les protestations sont rejetées.

Mouchin. — 1° Les protestations de MM. Dewaux et Debuchy contre les élections sont rejetées.

2° Il n'y a pas lieu de statuer sur le déféré de M. le Préfet du Nord, M. Dassonville ayant été valablement proclamé élu par le bureau électoral.

Une vilaine affaire à l'Institut de Ronchin

Singuliers divertissements d'un ancien congréganiste

On sait avec quelle violence les leaders du parti clérical se sont élevés, à plusieurs reprises, pendant les dernières sessions du Conseil général du Nord, contre la laïcisation de l'Institut de Ronchin. Après avoir âprement critiqué les nouveaux dirigeants de l'établissement, ces messieurs ne manquaient jamais d'évoquer l'heureuse époque où leurs amis étaient les maîtres. Ils parlaient avec attendrissement de l'amitié toute fraternelle que ceux-ci portaient à leurs élèves...

Certain rédacteur de la « Croix » versa même quelques larmes sur le sort des malheureux enfants qu'un « directeur impitoyable » prétendait arracher à leurs chères habitudes. Ces colères, ces diatribes et ces larmes prennent aujourd'hui une saveur qui pour être rétrospective n'en est pas moins piquante.

Et l'on peut affirmer que le nouveau directeur de l'Institut, M. Cauvin, ancien secrétaire général de la direction de l'Ecole professionnelle d'Armentières, eut grandement raison en s'efforçant de mettre un peu d'ordre dans un établissement où les lois de la morale subissaient assez fréquemment de rudes assauts...

Il arriva d'ailleurs à quelques visiteurs de remarquer la pâleur de certains élèves, leur lassitude et de se demander à quels travaux ces élèves pouvaient bien se livrer pour avoir ainsi les traits tirés et les paupières assombries. Mais ces visiteurs, apparemment discrets, ne poussèrent pas plus loin leurs investigations. Des bruits coururent, toutefois, assez alarmants, assez étranges. Mais ceux qui auraient pu parler reçurent l'ordre de se taire...

Lorsque M. Cauvin, dont on ne saurait assez louer la clairvoyance et l'activité, prit possession de ses fonctions, il se promit de veiller. Et ce qui devait arriver arriva. Une nuit récente, au cours d'une ronde, le directeur trouva deux lits inoccupés. Il fit le tour de l'établissement et découvrit dans une dépendance, occupés à des jeux anormaux, deux enfants âgés de 14 et 15 ans.

Adroitement interrogés, ces enfants déclarèrent qu'un de leurs professeurs, M. Colange, avait été leur initiateur.

Mandé en hâte, M. Colange, qui est âgé de quarante-sept ans et qui fut sécularisé l'an dernier, avoua qu'il s'était trouvé en rapports plus qu'amicaux avec huit pensionnaires de l'établissement. Il ajouta que depuis le départ de l'ancien directeur, M. Chauvreau, il avait rompu ses relations. Ces aveux passés, l'ancien congréganiste offrit sa démission et s'éclipsa...

L'ARRESTATION DU COUPABLE

Mis au courant de l'affaire, l'administration préfectorale porta plainte et M. Colange fut arrêté à Vaujours (Seine-et-Oise). Les deux enfants surpris par le directeur de Ronchin furent rendus à leur famille. Leurs petits camarades, interrogés par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, rédigèrent et signèrent le récit de leurs fautes.

Le respect que nous devons à nos lecteurs et à nous-mêmes nous empêche d'insister. Les familles des petits hospitalisés de Ronchin peuvent maintenant être tranquilles. A l'incurie et la négligence qui régnaient à Ronchin ont succédé la plus grande vigilance et la plus stricte discipline. M. Cauvin qui est un excellent éducateur saura ramener dans le bon chemin les victimes du triste sire qui mettait au service de son imbécile perversité toute l'onction de ses gestes.

Et quand d'aucuns se permettront encore de s'attaquer aux honnêtes gens qui consacrent le meilleur de leur temps aux déshérités de Ronchin, nous ne pourrons que sourire, avec tristesse, avec mépris.

P.-T. P.

DERNIÈRE HEURE
NOS DÉPÊCHES

LE MATCH CARPENTIER-KLAUS

Un retard de courrier nous oblige à publier à cette place l'article de notre Rédacteur en chef.

Si nous parlions d'autre chose que de la réforme électorale. Non pas que la question ne soit attachante, car les destinées de notre troisième République y sont peut-être liées. Et nous avons plaisir à noter que les derniers débats de la Chambre, grâce à d'excellents discours de nos amis Malavialle, Painlevé, Jioux, Javal, et de l'ancien préfet de police Andrieux lui-même, ont marqué un pas sensible vers la réconciliation et l'entente désirables des républicains.

Mais, dans le grand public, et dans les établissements où il fréquente, on se passionne tout au moins, sinon plus, pour le match Carpentier-Klaus que pour la R. P.

C'est presque une question nationale. Et les Français naturellement, sont fort emballés pour leur champion, leur « gosse » de dix-neuf ans, Georges Carpentier.

***

Pour nous, gens du Nord, nous avons une prédilection particulière pour ce petit prodige, dont la renommée s'étend aujourd'hui dans le monde entier.

C'est un enfant du pays. Les Lensois l'ont vu naître et grandir. Son père est mécanicien à la Compagnie des Mines de Lens. Son manager, Descamps, dont le nom vient d'être mis en vedette au match de Dieppe, était un modeste professeur de gymnastique et de boxe à Lens, lorsqu'il devina les qualités et les aptitudes exceptionnelles de l'enfant qu'il avait alors comme élève et dont il devait faire l'extraordinaire boxeur que Georges Carpentier est devenu aujourd'hui.

***

Et, chose remarquable encore, c'est qu'à la tête de ces organisations sportives qui ont pris, depuis quelques années, tant d'extension à Paris, se trouvent des hommes du Nord.

C'est un Lillois, M. Desbonnet, qui, après avoir dirigé un établissement similaire, mais de moindre importance, à Lille, a créé à Paris les Ecoles de culture physique, si fréquentées et dont la vogue chaque jour s'étend et augmente.

M. Léon Sée, directeur du journal *La Boxe et les Boxeurs*, qui est à la tête de toutes les grandes manifestations sportives de Paris, et qui vient d'organiser le match de Dieppe, est un Lillois, de la famille industrielle lilloise de ce nom.

Et l'arbitre Emile Maitrot, qui après le match Carpentier-Klaus, dut se défendre contre l'agression d'un boxeur anglais et de ses « soigneurs », est encore un de nos concitoyens. Son père était ingénieur à Lille, et beaucoup d'entre nous ne l'ont pas oublié. Et nous nous rappelons encore son jeune fils, préludant à ses prouesses d'aujourd'hui — car il est devenu un admirable athlète, — par des succès vélocipédiques qui marquèrent sa place — il y a de cela quelque quinze ans, — parmi les premiers coureurs du monde.

***

Faut-il, à propos de ce match, instituer le traditionnel débat pour ou contre la boxe.

Les avis sont, comme il convient, très partagés.

Il en est de même en ce qui concerne les combats de coqs, les concours de chiens ratiers, les courses de taureaux.

C'est, surtout, affaire de pays, de régions, de latitudes.

A choisir, je préférerais encore la boxe en ce que c'est l'homme qui, ici, se livre volontairement à des combats brutaux, parfois sanglants, au lieu d'y préparer, exciter et contraindre des animaux.

La boxe est pratiquée, propagée, honorée dans les pays septentrionaux, et, principalement en Angleterre et en Amérique.

Elle a sur le développement physique et musculaire de l'individu une très utile influence.

Chez les Anglo-Saxons, elle fait partie de l'éducation nationale. Dès le plus jeune âge, un petit Anglais ou un petit Américain apprend la boxe. Et lorsqu'il a atteint l'âge d'homme, il ne sera pas embarrassé pour se défendre contre plusieurs Français ou Italiens. Ceux-ci n'auront d'autres ressources que de jouer du couteau, comme ils en ont la réputation chez nos amis d'Outre-Manche.

***

Maintenant, dans un match comme celui de Dieppe, quelle est la part de la sincérité et la part du « chiqué » ?

Ici encore les controverses sont nombreuses et les opinions opposées.

Le vainqueur devait toucher quarante mille francs, et le vaincu le quart de la recette, soit environ vingt-cinq mille francs.

Le combat a-t-il été absolument sincère ? Aucune tractation n'avait-elle été secrètement perpétrée ?

Et l'incident Descamps lui-même, comme l'affirment certains, ne fut-il pas tout simplement un bluff destiné à préparer un nouveau match, qui aura lieu, bientôt, à Paris, ou dans une grande station balnéaire ?

Nous sommes trop profane, en la matière, pour exprimer une opinion.

Ce qui est vraisemblable, c'est que le match Carpentier-Klaus n'en restera pas là, et que le titre enviable de champion du monde ne tardera pas à être de nouveau, et, cette fois définitivement, espérons-le, disputé.

Georges ROBERT.

ERRATUM. — Dans mon dernier article on a imprimé que M. Charles Benoist demanderait la représentation *proportionnelle* pour le Sénat. C'est *professionnelle* qu'il fallait lire.

Explosion chez un artificier

Saint-Yriex, 25 juin.

Alors qu'un feu de joie avait été allumé hier soir sur la place publique, un enfant lança, par mégarde, une fusée dans la boutique de M. Jarry-Lacombe, armurier-artificier.

Une formidable explosion retentit et un incendie se déclara.

Un déraillement
TROIS BLESSÉS

Carcassonne, 25 juin.

Un train de marchandises de la Compagnie des Tramways de l'Aude, a déraillé hier à l'entrée du village de Laroque-de-Fa. La machine et les wagons ont été renversés. Le mécanicien, le chauffeur et le chef de train ont été grièvement blessés.

L'accident paraît dû au non-fonctionnement des freins.

LE CIRCUIT DE DIEPPE
Une deuxième mort ?

Y a-t-il eu dans la course d'hier une deuxième personne tuée ? Plusieurs journaux parisiens du soir l'annoncent mais leurs renseignements sont contradictoires.

Voici ce que dit l'« Intransigeant » :

« Le bruit court qu'une des roues d'une voiture anglaise se serait détachée un peu avant Londinières.

« La voiture serait alors rentrée dans le public et une femme aurait été tuée.

« On n'a toutefois encore aucune confirmation officielle du fait ».

On lit, d'autre part, dans la « Presse » :

« Un accident très grave s'est produit à l'issue de la course. Une roue d'une voiture Sunbeam s'est subitement détachée et est allée tuer un spectateur qui se trouvait sur le bord de la route.

« Le chauffeur et le mécanicien de la voiture sont indemnes ».

L'état de Collinet ne serait pas grave

Dieppe, 25 juin.

Collinet n'a que des blessures insignifiantes et a refusé de venir à l'ambulance pour y être soigné.

Il rentrera à Paris par le train.

La course de demain

Dieppe, 25 juin.

27 voitures ont terminé la première journée et sont qualifiées pour prendre part à la finale qui se disputera demain à partir de 6 heures du matin.

LES AFFAIRES DU MAROC
La situation à Fez

Fez, 22 juin, via Tanger.

On a lu dans les mosquées de Fez une lettre du sultan annonçant son heureuse arrivée à Rabat. Moulai Hafid y dit que son voyage s'est accompli dans les meilleures conditions et que les tribus auxquelles il a annoncé son accord avec la France lui ont fait partout le meilleur accueil.

A l'occasion de l'arrivée de la lettre chérifienne, les boutiques de la ville ont été pavoisées.

La situation autour de Fez est la suivante :

Au sud et à une forte étape de la ville il y a plusieurs rassemblements de Aït Youssi, de Aït Tsegrouchen et de Beni-M'tir dissidents. Ces derniers ont été châtiés le 19 et le 20 juin par la colonne Dalbiez. Les autres, sous les ordres de Sidi-Raho, sont toujours campés à proximité de Sefrou.

A l'est, il existe plusieurs groupes Hiaïna, de Branès, de Tsoul, de Riata, de Beni-Ouarein et de Djebala dans la vallée de l'Innaouen. Le plus important de ces groupes que commande El Hadj Amin a été battu par la colonne Gouraud le 19, et rejeté dans les montagnes au delà de l'Innaouen.

Enfin on signale un groupement de Djebala dans la région du djebel Moulai-Bouchta et dans la vallée de l'Ouergha où un nouveau rogui fait de l'agitation contre nous.

Bataille entre tribus

Tanger, 25 juin.

On signale une légère agitation dans la région de Tetouan. Un groupe de gens de la tribu des Beni-Dassan a attaqué le douar des Beni-Homar et opéré des razzias. Poursuivis par ces derniers, les agresseurs ont dû abandonner leur butin. Au cours de l'engagement, il y a eu deux tués et deux blessés des deux côtés.

Le correspondant particulier du « Temps » à Madrid lui télégraphie :

La Grève DES INSCRITS MARITIMES
L'agitation chez les dockers

Paris, 25 juin.

Le Comité fédéral des ports et docks s'est réuni ce soir à la Bourse du Travail et après examen de la situation a décidé de faire une réunion et convoquer pour jeudi tous les représentants de tous les syndicats des dockers.

A cet effet le télégramme suivant a été envoyé aux intéressés.

« En présence de la situation grave créée par la grève des inscrits à la fédération, le Comité fédéral croit indispensable de se réunir en une conférence nationale à Paris pour envisager avec le Comité national des inscrits, la situation.

« Envoyez d'urgence un délégué.

« Pour le Comité, etc.

« Le secrétaire adjoint, GALY ».

Toulon, 25 juin.

Dans la soirée, 22 marins de l'Etat sont partis, sous les ordres de l'enseigne Devilaine, à destination de Cette, pour remplacer les inscrits en grève.

Marseille, 25 juin.

Le tribunal maritime s'est réuni sous la présidence de M. Pottier, administrateur de la marine ; il a procédé au jugement des 33 hommes de l'équipage du « Salta » inculpés d'abandon de leur bord.

31 matelots et chauffeurs ont été condamnés à 15 jours de prison avec sursis.

Deux novices ont été acquittés.

Un service d'ordre des plus sérieux avait été organisé autour de l'hôtel de la marine où siégeait le tribunal.

Il n'y a eu aucun incident.

Bordeaux, 25 juin.

Comme les autres jours, le nombre de grévistes semble diminuer.

Hier, ils se sont rendus à la section maritime où ils se sont fait régler, et ayant appris que le « Tern », de la Compagnie Transatlantique avait levé l'ancre, ils se rendirent immédiatement sur les lieux pour s'opposer au départ, mais lorsqu'ils arrivèrent, le navire avait déjà pris le large.

Le pain à Toulouse

Toulouse, 25 juin.

Les patrons boulangers se sont réunis cet après-midi à 5 heures. Ils ont confirmé leur décision de faire grève. Celle-ci sera exécutée ce soir.

M. le Préfet de la Haute-Garonne, et M. Rieux, maire de Toulouse, ont réquisitionné les fours des hospices, des bureaux de bienfaisance et ceux de l'administration militaire.

Les villes avoisinantes comptent envoyer du pain à Toulouse ; il sera vendu à raison de 0 fr. 80 les deux kilos.

Les minotiers ont déclaré au maire qu'ils ne pouvaient livrer de la farine à la Municipalité.

Quatre artilleurs grièvement blessés
A CALAIS

Calais, 25 juin.

Le 1er régiment d'artillerie de forteresse procédait à des écoles à feu sur le parc de tir quand, par suite de la fermeture incomplète d'une culasse, la douille fut projetée en arrière, blessant grièvement un sous-lieutenant et trois artilleurs. Les blessés ont été transportés à l'hôpital militaire.

Un lieutenant, deux brigadiers et trois canonniers blessés

Calais, 25 juin.

Voici des nouveaux renseignements que nous recevons sur cet accident :

Le tir était effectué en présence du général Lafond de Ladebat, membre au Conseil supérieur de la guerre ; les exercices avaient lieu du bastion 11 face à la mer, le remorqueur « Calaisien » croisait au large.

La commencement du tir devait être signalé par des pétards tirés de la batterie, à cet effet une caisse renfermant les explosifs avait été placée au bastion 11 à portée des artilleurs.

Au moment où l'on tirait le premier coup de canon, la caisse de pétards fit explosion, un lieutenant, deux brigadiers et trois canonniers qui se trouvaient à portée de la caisse furent grièvement blessés à la nuque, à la face et aux mains.

On les a transportés à l'hôpital militaire dans une voiture d'ambulance.

L'autorité militaire a ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident.